

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## DEPARTEMENT DE L'HERAULT

### ARRONDISSEMENT DE MONTPELLIER

#### COMMUNE DE MARSEILLAN

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

**Mardi 28 mars 2023 à 18h00**, le Conseil Municipal de la Commune de MARSEILLAN s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de **M. Yves MICHEL, Maire**.

**Présents** : Y MICHEL ; M. ROUVIER ; W. BIGNON ; G. REQUENA ; J-C ARAGON ; S. ALLEMAND ; M. IBARS ; A. KELLY ; L. GASC ; J-D. POUSSIER ; C. PROUTEAU ; M. PEREZ ; B. DANIS ; C. AZAIS ; S. JEAN ; J-M. DUMAS ; C. PINO ; C. BASTIDE ; J. GROSSO ; D. SAUVADE

**Absents représentés** : M-C. FABRE DE ROUSSAC par W. BIGNON ; N. LECLERC par M. ROUVIER ; D. CUPOLI par L. GASC ; A. CHOUKROUN par B. DANIS ; S. MARTI par C. AZAIS ; L. DELAITE par C. PROUTEAU ; D. VIALAS par S. JEAN ; A. ZAKHARY par J. GROSSO

**Absent** : JF. MARY

### 36. Subventions 2023, Tiers-Lieu Foodlab

La commune de Marseillan a lancé la dynamique d'un tiers lieu dénommé La Capéchade FoodLab de Marseillan. Ce projet qui s'intègre dans le Programme Alimentaire Territorial nécessite un lieu pour concrétiser diverses actions, à savoir, :

- Ouverture d'un espace de co-working,
- Proposition d'ateliers gastronomiques,
- Mise en place d'animations culinaires,
- Mise à disposition d'un atelier culinaire,
- Création d'un espace pour des expositions.

Ainsi, il a été décidé de rénover la maison située sur la parcelle BX 148, dite « Maison du port ».

Un programme des modifications nécessaires aux activités du tiers lieux est en cours d'élaboration.

Ce projet peut faire l'objet de demande de subventions auprès de divers financeurs en 2023.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Financeurs		Montant € HT
Département	20 %	60.000 €
Région	20 %	60.000 €
SAM	20 %	60.000 €
Commune	40 %	120.000 €
	Coût du projet	300.000 €

Il appartient au conseil municipal :

**De valider** le projet de rénovation de le Maison du port.

**D'approuver** le plan de financement annexé à la présente.

**D'autoriser** Monsieur le Maire à effectuer l'ensemble des démarches relatives à cette demande de subvention.

**De solliciter** les subventions auprès du Conseil Départemental, de la Région et de Sète Agglopôle Méditerranée.

**De prendre** l'engagement de réaliser les préconisations et les investissements prévus dans le programme d'actions, sous réserve de l'obtention des subventions sollicitées.

Il convient d'en délibérer.

#### LE CONSEIL

Entendu l'exposé du Rapporteur,

Après en avoir délibéré,

**A LA MAJORITE**

**Pour 23**

**Contre 3 : C. PINO ; C. BASTIDE ; D. SAUVADE**

**Abstention 2 : J. GROSSO ; A. ZAKHARY**

#### DECIDE

**De valider** le projet de rénovation de le Maison du port.

**D'approuver** le plan de financement annexé à la présente.

**D'autoriser** Monsieur le Maire à effectuer l'ensemble des démarches relatives à cette demande de subvention.

**De solliciter** les subventions auprès du Conseil Départemental, de la Région et de Sète Agglopôle Méditerranée.

**De prendre** l'engagement de réaliser les préconisations et les investissements prévus dans le programme d'actions, sous réserve de l'obtention des subventions sollicitées.

La secrétaire de séance



Pour extrait conforme,

Le Maire

Yves MICHEL

